

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-52-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de Madame Amélie-Fleur WIDMANN, domiciliée 41A Chemin du Portail 85300 LE PERRIER, pour l'emménagement de mobilier, 74 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR le mercredi 10 août 2022 et jeudi 11 août 2022,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : 5 places de stationnement seront réservées devant le 72-74-76 Rue Saint Thomas Becket, entre le mercredi 10 août 2022 à partir de 8h, jusqu'au jeudi 11 août 2022 à 17h, afin de permettre à 2 camions et à 2 voitures de décharger du mobilier.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les services de la mairie.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 23 juin 2022

L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT